

### **EGALITE – La Fairwearfoundation a identifié les principaux problèmes de sécurité au travail auxquels les femmes font souvent face**

Les femmes, en particulier celles qui travaillent en usine, sont soumises à plusieurs risques en matière de sécurité. Ces risques sont liés aux situations suivantes : des trajets entre le domicile et le travail à heure tardive, une trop faible protection en cas de grossesse pouvant générer des problèmes de santé, des mauvaises conditions d'hygiène causées notamment par un nombre trop faible de toilettes ou un accès à l'eau insuffisant, ou encore du harcèlement. De plus, on attribue souvent aux femmes les postes les moins qualifiés et donc à bas salaires, ce qui peut les pousser à effectuer des heures supplémentaires pour compléter leur revenu, alors qu'elles ont déjà de longues journées liées aux tâches ménagères. A ces risques s'ajoute la discrimination au niveau des salaires, de la formation ou des promotions.

[Lien vers la page](#) (en anglais)

### **SOURCES LUMINEUSES – L'industrie de l'éclairage abuse de la réglementation pour surestimer les performances des ampoules**

La coalition d'ONG "Coolproducts for a Cool Planet", qui vise à encourager la mise en œuvre des directives écoconception et étiquette énergie, dénonce le fait que la plupart des industriels du secteur de l'éclairage vendent des produits dont l'efficacité est de 10% inférieure à celle indiquée par l'étiquette énergie. Osram, Philips et General Electric seraient notamment concernés. Ces déclarations d'efficacité s'appuient sur l'utilisation abusive d'une tolérance de 10% historiquement prévue pour pallier à l'imprécision relative des tests. Cette marge permet aux industriels de continuer à vendre un certain nombre d'ampoules pourtant légalement interdites. La Commission européenne a reconnu ce détournement et en a informé l'Organisation mondiale du commerce.

[Lien vers l'article](#)

[Lien vers le site de Coolproducts](#)

### **TRAVAIL FORCE – L'association SEDEX publie un guide pour reconnaître les signes de travail forcé**

La problématique du travail forcé est de plus en plus médiatisée, notamment suite à l'entrée en vigueur d'une législation britannique sur "l'esclavage moderne" ("Modern Slavery Act"). Selon l'Organisation Internationale du Travail, plus de 21 millions de personnes dans le monde sont touchées par le travail forcé. Le guide publié par SEDEX sert à la fois d'outil lors d'audits et d'aide à la rédaction de critères d'achats éthiques. Par ailleurs, le gouvernement américain propose pour chaque pays une liste des secteurs d'activités pour lesquels le risque de travail forcé est élevé.

Lien vers le guide : <http://www.sedexglobal.com/fr/> > news (en anglais)

[Lien vers la liste des secteurs à risque](#) (en anglais)

### **PRODUITS ALIMENTAIRES – La France a effectué d'importantes analyses en raison des risques environnementaux et sanitaires causés par les résidus de pesticides**

La Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes a contrôlé 5'480 échantillons de produits d'origine végétale mis sur le marché français. 482 substances différentes ont été recherchées. Le taux de non-conformité des prélèvements à la réglementation européenne n'excède pas 1,5 %. Toutefois, ce taux s'élève à 3,6 % lors des contrôles ciblés. Parmi le groupe des thés, cafés et infusions, près d'un échantillon sur six présente des résidus de pesticides. 51 lots dont la non-conformité a été constatée dans le cadre des contrôles renforcés à l'importation ont été détruits, principalement des doliques asperges (provenant du Cambodge, de la République dominicaine ou de Thaïlande), des aubergines (mêmes pays importateurs) et des piments (République dominicaine, Égypte, Thaïlande, Turquie, Vietnam). Par ailleurs, la présence de pesticides quantifiables a été décelée dans 74 % des échantillons de fruits, 59 % des céréales et un produit d'alimentation infantile sur 16. Les non-conformités touchent principalement les oranges, ainsi que les pêches et les nectarines.

[Lien vers l'article](#)

**TEXTILES – Le label bioRe® est désormais attribué à des vêtements professionnels**

La société suisse Remei AG, qui produit des textiles en coton bio et équitable certifié bioRe®, lance une nouvelle gamme, Corporate Wear, destinée aux entreprises. Chaque vêtement certifié possède un numéro d'identification Traceability. Ce code individuel permet de suivre la trace du vêtement sur toutes les étapes de la production jusqu'à la région de production du coton. Les vêtements peuvent être fabriqués sur demande à partir de 300 pièces par teinte et par article.

[Lien vers l'article](#)

[Lien vers le site](#)

**FORMATION – Un cours en ligne, ou MOOC (Massive Open Online Courses), est proposé sur la consommation responsable**

De plus en plus de MOOC sont offerts gratuitement en ligne sur des thèmes liés au développement durable. Ils permettent de suivre un cours comme à l'université, mais depuis son ordinateur. Le cours "consommer responsable" est organisé par l'Université de Paris Ouest. Il traite de plusieurs enjeux en lien avec les achats durables, notamment des impacts sociaux et environnementaux liés aux produits.

[Lien vers le cours](#)

[Lien vers une liste de cours](#)